

**OBJET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
AU CHEMIN FINETTE (en aval du Chemin des Pommiers)**

**Validation du projet**

**Autorisation de signer le marché de travaux**

---

La Commune a lancé un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales au Chemin Finette à Sainte-Clotilde, conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics concernant la passation des marchés de travaux, et celles relatives à l'appel d'offres ouvert (confer articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics).

Ces travaux qui sont nécessaires à la protection de la chaussée de la voie communale contre les eaux de ruissellement répondent à l'attente des riverains dont les propriétés sont exposées aux risques d'inondation. Cet ouvrage est conçu pour orienter l'écoulement des eaux de pluie vers la Ravine Patates-à-Durand.

Les travaux sont estimés à 247 000,00 € TTC.

La dévolution par lots n'a pas été retenue pour des raisons techniques liées à l'imbrication de différentes prestations à réaliser sur un site d'emprise limitée ; le principe d'intervention de plusieurs intervenants apparaissant, en l'espèce, incompatible avec les contraintes de gestion de la circulation routière.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 novembre 2006 et a procédé au choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et dans le Règlement de Consultation, conformément à l'article 59 II du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande :

1. de valider le projet ;
2. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
3. d'autoriser la signature du marché par mon Délégué ou moi-même, avec l'entreprise TPR OI pour les montants et délai suivants :
  - montant total : 198 588,63 € TTC,
  - délai : 3 mois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



*Reine-Paul*

Reine-Paul VICTORIA

**OBJET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
AU CHEMIN FINETTE (en aval du Chemin des Pommiers)**

**Validation du projet**

**Autorisation de signer le marché de travaux**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 23 et Article 23-15 du Budget principal 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-18 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide le projet.

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres (confer articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics).

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer le marché avec l'entreprise TPR OI pour un montant total de 198 588,63 € TTC et délai de 3 mois.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA

